

28 JB 546

59 B - 4077

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 AVRIL 1994**

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le 22 avril à 14 heures 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents :

- . Monsieur Claude AUDAN
- . Monsieur Jean-Pierre MICHAUD-FIDEY
- . Monsieur Gérald PLANCHENAULT
- . Monsieur Daniel BETAILLE

30 AOÛT 1994

44485

Le Président constate que tous les membres du Conseil sont présents ou représentés, et qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle aux membres du Conseil qu'il les a convoqués afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du président directeur général,
- Désignation d'un nouveau président directeur général,
- Désignation d'un nouveau directeur général

Il est ensuite passé aux questions figurant à l'ordre du jour.

Démission du président directeur général

Monsieur Claude AUDAN rappelle que pour des raisons de santé, il a abandonné ses activités professionnelles depuis la fin du mois de novembre 1993. Il précise aux administrateurs qu'il donne ce jour sa démission de ses fonctions de président directeur général, tout en souhaitant demeurer administrateur du Cabinet SOREL.

Il les informe qu'il donnera sa démission de l'Ordre des experts comptables et de la Compagnie des commissaires aux comptes, en rappelant que les règles déontologiques permettent qu'un administrateur sur quatre ne soit pas membre de l'Ordre ou de la Compagnie.

Désignation d'un nouveau président directeur général

A l'unanimité, les administrateurs désignent Monsieur Daniel BETAILLE comme nouveau président directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 1993, avec effet de ce jour.

Ses pouvoirs seront les plus larges tels que prévus par la loi et les statuts.

En conséquence, de ce qui précède, son mandat de directeur général prend fin ce jour.

Il est rappelé que son contrat de travail du 1er septembre 1961 antérieur à son mandat d'administrateur, se poursuivra comme auparavant.

all DEF

29 JB 546

28

Sa rémunération restera identique à celle perçue actuellement.

Désignation d'un nouveau directeur général

A l'unanimité, les administrateurs désignent Monsieur Jean-Pierre MICHAUD-FIDEY comme nouveau directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 1996, avec effet de ce jour.

Ses pouvoirs seront les plus larges tels que prévus par la loi et les statuts.

Il est rappelé que son contrat de travail du 1er Janvier 1970 antérieur à son mandat d'administrateur, se poursuivra comme auparavant.

Sa rémunération restera identique à celle perçue actuellement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les participants après lecture.

Le Président

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Les Administrateurs
LE MANDATAIRE SOCIAL

✓